

# LE TANNEUR & C<sup>IE</sup>

MAÎTRE MAROQUINIER

Paris, le 25 mai 2021

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE TENUE À HUIS CLOS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont informés que le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Mixte le **mardi 15 juin 2021 à 10 heures 00**, qui se tiendra au 7 rue Tronchet - 75008 Paris.

Etant donné le contexte de crise sanitaire, l'assemblée se tiendra exceptionnellement **à huis clos** et les actionnaires seront dans l'impossibilité d'assister personnellement physiquement à l'Assemblée Générale.

Une retransmission audiovisuelle en direct de l'Assemblée Générale sera assurée. Pour y accéder, les actionnaires devront au préalable adresser une demande par courriel avant le **lundi 14 juin 2021 à 18 heures** à l'adresse email suivante : [f.dias@letanneuretcie.com](mailto:f.dias@letanneuretcie.com). Un lien de connexion leur sera alors envoyé. **Il est précisé que cette retransmission en direct ne permettra pas l'exercice du droit de vote.**

Une retransmission audiovisuelle en différé de l'Assemblée Générale sera mise à disposition sur le site Internet de la Société <https://www.letanneur.com/pages/finances> dans la rubrique « Assemblées Générales » d'ici le 22 juin 2021.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration. Ces questions doivent être adressées au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 11 juin 2021 par courriel à l'adresse email suivante : [p.moulon@letanneuretcie.com](mailto:p.moulon@letanneuretcie.com). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Si des questions écrites sont posées par les actionnaires, elles seront publiées ainsi que les réponses qui y seront apportées dans la rubrique sur le site Internet de la Société <https://www.letanneur.com/pages/finances> dans la rubrique « Assemblées Générales » d'ici le 22 juin 2021.

Tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires lors de l'Assemblée Générale seront disponibles dans les délais légaux sur le site Internet de la Société <https://www.letanneur.com/pages/finances> dans la rubrique « Assemblées Générales ».